

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 25 FÉVRIER 2025 À 20 HEURES

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq Février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy CHESNEAU - Maire.

Présents : M. Guy CHESNEAU, Mme Virginie DUGAST, Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN, M. Pierre-Yves VIGNAIS, Mme Jacqueline COTTIER, M. Marc DERENNES, M. Étienne de ROUGÉ, M. Pierre-Alexis BERNADEAUX.

Absents excusés : M. Marc BOUVET, Mme Bernadette BAUDRAIS, M. Denis GUÉMAS, Mme Edwina PIVERT. M. Olivier de ROUGÉ.

Pouvoirs : Mme Bernadette BAUDRAIS a donné pouvoir à Mme Virginie DUGAST.
M. Olivier de ROUGÉ a donné pouvoir à M. Étienne de ROUGÉ.

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexis BERNADEAUX.

Date de la convocation : 14 février 2025

Conseillers en exercice : 13

Quorum : 07

Présents : 08

Votants : 10 dont 02 pouvoirs

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2025 qui ne donne lieu à aucune observation

DCM 2025-02-01 – VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2025

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les demandes, et après en avoir délibéré, par 8 voix pour dont 01 pouvoir pour une augmentation des subventions à 2,50 % et par 2 voix pour dont 01 pouvoir pour une augmentation à 2 %, a décidé d'attribuer pour l'année 2025, les subventions suivantes :

Anciens Combattants Champteussé sur Baconne	184,00 €
Association Détente et Loisirs Champteussé sur Baconne	137,00 €
Association Trompes du Domaine des Rues Chenillé-Changé	68,00 €
Foyer des Anciens Champteussé sur Baconne	226,00 €
Protection site Chenillé-Champteussé (sur demande)	3 000,00 €
Transport scolaire	2.500,00 €
ADMR Le Lion d'Angers	208,00 €
Association Donneurs Sang Le Lion d'Angers	28,00 €
Association Sauvegarde Chapelles Anjou Angers	66,00 €
JSP Les Lions-Sceaux Le Lion d'Angers	75,00 €
Les Restaurants du Cœur St Barthélémy d'Anjou	31,00 €
Ligue contre le Cancer Angers	97,00 €
Solipass Chateauneuf sur Sarthe	36,00 €
Souvenir Français	73,00 €
Banque alimentaire CCAS Le Lion d'Angers	139,00 €
Voyages scolaires	100,00 €
M. et Mme Benoit RIVET (subvention cantine Etienne et Alban)	500,00 €
TOTAL	7.468,00 €

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2025.

SUBVENTIONS TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations n° 2019-02-08 et 2019-05-07 relatives à la subvention transport scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil Municipal confirme sa participation à l'intégralité des frais de transport scolaire et d'attribuer une subvention aux familles des élèves transportés qui devront fournir en mairie la facture correspondante et un RIB permettant de procéder au remboursement et charge Monsieur le Maire de procéder à l'information des familles concernées et de régler les factures s'y rapportant.

DCM 2025-02-01 bis – SUBVENTION CANTINE SCOLAIRE ENFANTS RIVET ETIENNE ET ALBAN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande émanant de la famille RIVET Benoit et Camille, domiciliés 5, rue du Port – Champteussé sur Baconne 49220 Chenillé-Champteussé pour une aide au règlement de la cantine concernant leurs fils Etienne et Alban scolarisés à l'école publique Saint Exupery – La Membrolle sur Longuenée 49770 Longuenée en Anjou pour l'année scolaire 2024-2025. Considérant le coût réglé par la famille de 5,33 euros par repas (quotient familial de 901 à 1 200) pour les enfants des communes extérieures au lieu de 4,56 euros par repas pour les enfants habitants à la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide de participer aux frais de repas des enfants Rivet Etienne et Alban scolarisés à l'école publique Saint Exupery – La Membrolle sur Longuenée 49770 Longuenée en Anjou pour un montant de 0,77 euros par repas pour l'année scolaire 2024-2025 hors absences non justifiées

-charge Monsieur le Maire de réclamer à la famille l'ensemble des factures de l'année scolaire 2024/2025 comme pièces justificatives et de procéder au règlement de la somme due directement à la famille.

DCM 2025-02-02 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) du 09 JANVIER 2025 CONCERNANT LES MONTANTS DÉFINITIFS DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) POUR L'EXERCICE 2024 ET LES MONTANTS PRÉVISIONNELS DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) POUR L'EXERCICE 2025 (SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT)

Le Conseil Municipal ;

SUR proposition du Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

VU le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou du 09 Janvier 2025 concernant les montants définitifs de l'attribution de compensation (AC) pour l'exercice 2024 et les montants prévisionnels de l'attribution de compensation (AC) pour l'exercice 2025 (sections de fonctionnement et d'investissement) ;

CONSIDÉRANT que le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes des conseils municipaux de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou à la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

CONSIDÉRANT que la Commune de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ doit se prononcer dans un délai de trois mois suivant la date de transmission de rapport de la CLECT du 09 Janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuve le rapport de la CLECT du 09 Janvier 2025 concernant les montants définitifs de l'attribution de compensation (AC) pour l'exercice 2024 et les montants prévisionnels de l'attribution de compensation (AC) pour l'exercice 2025 (sections de fonctionnement et d'investissement) qui sera annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

DCM 2025-02-03 – OUVERTURE DE CRÉDIT ANTICIPÉ EN INVESTISSEMENT

Afin de réaliser des travaux, Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil Municipal l'ouverture de crédits anticipés en investissement avant le vote du budget.

Article	Libellé	Montant TTC
2132	Travaux rénovation salle des fêtes Chenillé-Changé - menuiserie	5.575,20 euros
2132	Travaux rénovation salle des fêtes Chenillé-Changé - plâtrerie	1.212,00 euros
2183	Acquisition onduleurs	584,71 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture des crédits anticipés et charge Monsieur le Maire de les inscrire au budget primitif 2025.

-Bâtiments :

- Travaux salle des fêtes Chenillé-Changeé : les travaux avancent et devraient être terminés pour le 15 avril 2025

-Camping :

- Prévoir une réunion de la commission pour revoir le règlement : mardi 18 mars 2025 à 19 h

-Commission PLUi de la CCVHA :

- Une réunion est prévue le 20 mars 2025 pour établir un état des lieux des exploitations agricoles. Madame Jacqueline COTTIER et Monsieur Étienne de ROUGÉ seront présents

-Patrimoine :

- Eboulement derrière la Vierge : en attente du rapport d'expertise

Questions diverses

- Information est donnée sur la réunion « Haies » avec les agriculteurs, certains propriétaires et les élus de la CCVHA : il a été décidé que les coupes seront de nouveaux réalisées à l'horizontale comme avant.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 01 avril 2025 ou le mardi 08 avril 2025 à 20 h (vote du Budget)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures trente minutes.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Guy CHESNEAU

Pierre-Alexis BERNADEAUX

Affiché le 03 avril 2025